Kluwer Patent Blog

Qualité à l'OEB : les préoccupations du personnel et de l'industrie ne sont pas prises en compte

Kluwer Patent blogger - Dimanche 28 janvier 2024

Le Comité central du personnel (CSC) de l'Office européen des brevets a publié un document sur les activités de la Charte de qualité des brevets industriels, intitulé "50 ans de CBE - L'OEB à l'écoute de l'homme du métier".

La charte sur la qualité des brevets dans l'industrie (IPQC) a été lancée par Beat Weibel, conseiller en chef en matière de propriété intellectuelle chez Siemens**, en** octobre 2022, en raison de la détérioration de la qualité des brevets à l'Office européen des brevets (OEB). Parmi ses signataires figurent les principaux déposants de brevets auprès de l'OEB ces dernières années, tels que Deutsche Telekom, Hoffmann-La Roche, HP, Eriksonn, Nokia, Procter & Gamble, Syngenta et Qualcomm.

L'IPQC a depuis lors lancé son propre site web, sur lequel il expose ses exigences :

Compte tenu de la baisse de la qualité de la recherche et de l'examen de l'art antérieur à l'OEB, les membres de l'IPQC demandent des améliorations dans les domaines suivants :

1. Recherches complètes
2. Examen complet
3. Commentaires des utilisateurs
4. Formation (des examinateurs)
5. Un système d'incitation transparent pour les examinateurs

Sur le site web de l'IPQC, des propositions concrètes ont été faites pour améliorer la qualité des brevets, et les signataires de l'IPQC s'engagent également à donner la priorité à la qualité des brevets. Cependant, le document de la CSC, publié au début du mois, montre une fois de plus que ni le personnel ni l'IPQC n'ont réussi à convaincre l'OEB de ne pas se concentrer sur l'efficacité, la production, la rapidité et le respect des délais, mais plutôt sur la qualité des brevets délivrés. Comme l'explique le document de la CSC : Après quelques "discussions" avec l'IPQC, l'OEB a décidé en juin 2023 de cesser tout dialogue direct avec les signataires. Néanmoins, l'IPQC reste très actif".

Qu'est-ce qui ne va pas à l'OEB, du point de vue du personnel et de l'IPQC ?

Le document de la CSC fait notamment référence à cet article de blog, intitulé "Productivité vs Qualité à l'OEB" :

Un rare coup d'œil derrière le rideau qui inquiète". Il cite des courriers internes, qui montrent à quel point la direction se concentre sur la production : "*Hier, j'ai donc informé les TM [chefs d'équipe] que la situation devra s'améliorer, très bientôt. Non pas parce que la production est la seule*

C'est parce que la production est la seule chose qui garantit notre fiche de paie le [26] *de chaque mois".*

Le document cite également d'autres publications médiatiques, y compris une interview de Beat Weibel sur ce blog, dans laquelle il parle de l'impact des brevets de faible qualité sur les startups et les grandes entreprises : *"Au lieu de se concentrer sur la protection de leurs propres innovations, elles sont principalement absorbées par l'analyse de la liberté d'exploitation des masses de brevets accordés qui sont invalides ou trop larges [...] Il se peut très bien qu'un projet ne soit pas exécuté parce qu'une analyse du domaine montre un paysage de milliers de brevets. La direction se dit alors : nous n'irons pas là-bas parce que c'est déjà bloqué. Mais si tous ces brevets ne sont pas valables, cela nuit vraiment à l'entreprise".*

Il est également intéressant de noter les critiques formulées à l'encontre de l'organisation de lutte contre la corruption Transparency International. Dans le *Stuttgarter Zeitung*, le directeur bavarois de Transparency International, Michael Heisel, a déclaré : "Nous constatons des problèmes structurels au sein de l'APE qui facilitent la corruption : "*Nous constatons des problèmes structurels au sein de l'APE qui facilitent la corruption".* Selon le *Stuttgarter Zeitung*, *le Conseil d'administration de l'OEB, au sein duquel 39 pays européens sont représentés et qui est censé contrôler l'administration de l'office, en est un élément. Mais Heisel prévient que cela est remis en question en raison d'un conflit d'intérêts. D'une part, l'office se charge de l'examen des brevets pour de nombreux pays. D'autre part, les États reçoivent une part des recettes de l'Office pour les brevets délivrés. "Le conseil de surveillance, le conseil d'administration, n'est pas indépendant de la personne contrôlée, cela ne peut pas bien se passer", critique M. Heisel*.

Le document du CSC conclut :

Au cours de la dernière décennie, la représentation du personnel n'a cessé de signaler que les objectifs de productivité toujours plus élevés et le nouveau système de carrière ne créaient pas les conditions permettant au personnel de se concentrer sur la qualité. La direction de l'OEB n'a pas écouté et a tenu la représentation du personnel à l'écart de toute discussion sur la qualité substantielle des brevets.

Depuis 2022, les principaux acteurs du secteur expriment leurs préoccupations. Ils apportent des arguments, des données et proposent des groupes de travail. Au lieu de cela, l'OEB oppose un refus, publie des communiqués de presse qui ne reflètent pas les discussions et ferme sa porte. On pourrait s'attendre à ce que l'industrie soit mieux traitée que le personnel et sa représentation. Ce n'est remarquablement pas le cas.

Lorsqu'ils analysent l'activité inventive d'une demande de brevet, les examinateurs de l'OEB tiennent compte des connaissances générales de l'"homme du métier" travaillant dans le domaine technique correspondant, en particulier dans l'industrie.

Si la direction de l'OEB n'écoute pas la "personne qualifiée", qui écoutera-t-elle ?

Pour ne pas manquer les mises à jour régulières du Kluwer Patent Blog, veuillez

s'abonner ici.

Kluwer IP Law

L'**enquête 2022 Future Ready Lawyer** a montré que 79% des avocats pensent que l'importance de la technologie juridique augmentera l'année prochaine. Avec Kluwer IP Law, vous pouvez naviguer dans la pratique de plus en plus mondiale du droit de la propriété intellectuelle grâce à des informations et des outils spécialisés, locaux et transfrontaliers, et ce, à partir de n'importe quel endroit. En tant que professionnel de la propriété intellectuelle, êtes-vous prêt pour l'avenir ?

Découvrez comment **Kluwer IP Law** peut vous aider.

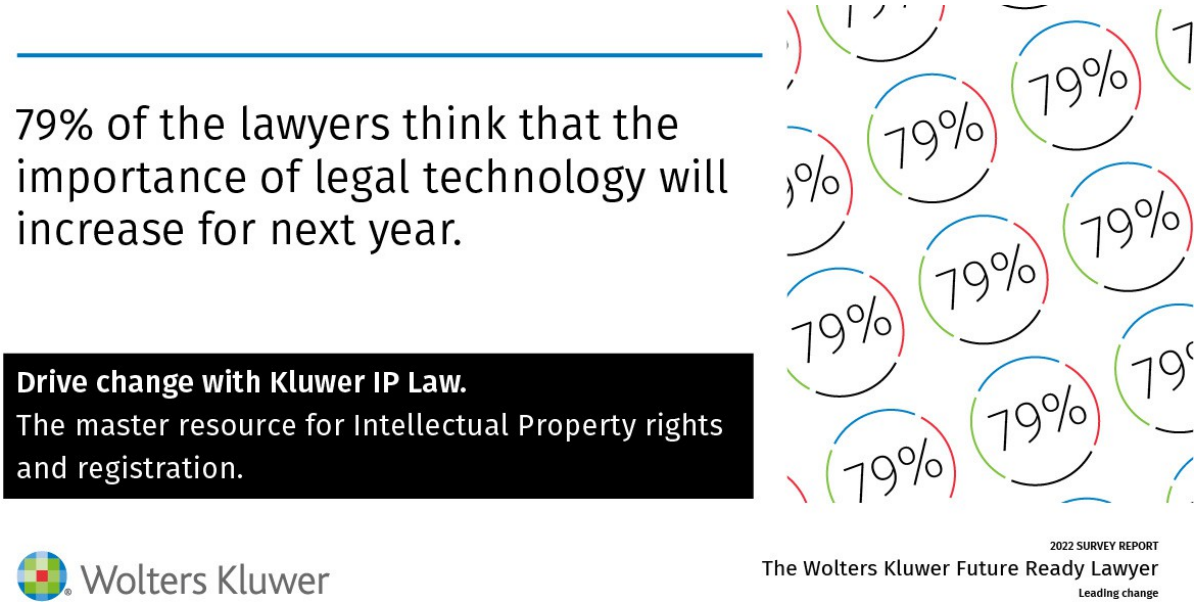

Cet article a été publié le dimanche 28 janvier 2024 à 19 h 01 min et est classé dans EPC, EPO.
Vous pouvez suivre les réponses à cet article grâce au flux RSS (Commentaires). Vous pouvez laisser une réponse ou faire un trackback depuis votre propre site.